8.9 Récipients sous pression

- 8.9.1 La manipulation des récipients sous pression (bouteilles à gaz ou autres) doit se faire avec une grande vigilance. Les bouteilles de gaz vides doivent être évacuées de la zone de travail et des bâtiments (en attendant leur évacuation, les bouteilles doivent être entreposées en position horizontale).
- 8.9.2 Le stockage des bouteilles pleines doit se faire verticalement et protégé contre les chutes (chaîne ou autre moyen solide) et à l'abri du soleil ou toute source de chaleur. Les connexions, les vannes et le col sont en bon état. Après avoir utilisé une bouteille de gaz, il faut vérifier si la vanne est bien fermée.

APPENDICES:

- 1. Procedures d'urgence
- 2. Procedure d'évacuation
- 3. Procedures d'invacuation
- 4. Evacuation et Invacuation Resumé
- 5. Autorisation de travail / Permis feu